



b-security: "je veille sur vous"

B-Security, le service interne de gardiennage de la SNCB, appartient au CA Réseau. Il collabore avec la division SPC (SpoorwegPolitie / Police des Chemins de fer) de la police fédérale. Il est chargé de contribuer au renforcement du sentiment de sécurité des voyageurs, du personnel et de tout usager des installations ferroviaires et de protéger le patrimoine de la SNCB. Ses missions peuvent être classées en quatre grandes catégories.

Protéger les personnes de tous rangs

• Groupe cible : voyageurs et personnel

B-Security patrouille dans les gares et les trains. Les agents de B-Security sont postés dans les installations et assurent une présence uniformisée. Ils agissent à titre préventif et éducatif à l'encontre de comportements sociaux indésirables, comme par exemple des jeunes jouant sur les escaliers roulants. Ils font office d'interlocuteur pour toute personne confrontée à un problème et à laquelle ils peuvent renseigner un service SNCB ou de police.

Il assurent une surveillance technique des emplacements et des accès dans le but d'accroître la sécurité des voyageurs et du personnel. Pour ce faire, ils ont recours à la télésurveillance et à l'inspection technique de bagages dans les terminaux TGV, ainsi qu'en offrant leurs services en vue de la canalisation de voyageurs et de tiers lors de travaux, par exemple pour atteindre des transports de substitution ou pour changer de voie. Leur présence a aussi valeur de signal.

•VIP

B-Security est chargé de la protection rapprochée des personnalités dans les gares et les trains, pour autant que cette mission n'incombe pas aux services de police (en fonction de l'évaluation des risques potentiels).



Protéger les bâtiments, les ateliers et le matériel roulant

B-Security contrôle les accès des ateliers sécurisés et vérifie les autorisations d'accès à ces installations. Des patrouilles de dissuasion circulent dans le cadre de la lutte contre le vol et le vandalisme dans les bâtiments et les ateliers. La délinquance est également découragée du fait de leur présence et de leur observation des activités qui se déroulent sur les plates-formes d'ABX.

Porter secours lors d'accidents et de catastrophes

Les agents de B-Security isolent le lieu du sinistre en attendant l'arrivée des services de secours et de la police. Ils prennent les mesures requises pour préserver les traces importantes pour l'enquête. Ils donnent les premiers secours aux blessés ou aux personnes en détresse. Ils fournissent aux services de secours et de police des indications sur les particularités du domaine et de l'exploitation ferroviaires. Ils collaborent également à l'évacuation de



voyageurs se trouvant dans des trains immobilisés.

Protéger les transports de fonds

Cette intervention se déroule à l'initiative des autres centres de la SNCB. B-Security se charge de la sécurité du transport de valeurs et assure une présence dissuasive, notamment à l'occasion de la distribution des chèques-repas.

Le Central d'Appel : 02/525.25.25

Le Central d'Appel (CA) de B-Security est opérationnel depuis 1999. Le personnel de la SNCB, surtout le personnel des trains, peut recourir au CA en cas d'agression ou d'autres circonstances qui requièrent l'intervention immédiate de B-Security ou de la police. Il reste disponible 24 heures sur 24 pour le personnel. Chaque appel est pris en compte et une solution lui est trouvée avec tout le professionnalisme requis. Cela implique souvent qu'il est fait appel à B-Security ou à un service de police afin d'intervenir sur place. Pour le personnel des trains qui se trouve dans une situation délicate, il est rassurant sur le plan psychologique de savoir qu'il peut à tout moment solliciter l'intervention du CA via le GSM.

